



Le Règlement

1. Généralités

L'événement, La Sévanaise, se déroulera le 01 Mai 2025, est organisé par l'association La Sévanaise dont le siège est situé chez Best Western Sévan Parc Hôtel – 914 route de la Bastidonne - 84120 Pertuis.

La participation à l'évènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité. Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre village et vous souhaitons de passer un agréable moment.

PRESENTATION DE L'ÉVÈNEMENT

La Sévanaise est une course à pied hors stade, de nature chronométrée d'une distance de 8km et de 15 km.

La course est limitée à 700 participants.

2. Dossard

Le retrait est prévu le 30 avril 2025 de 13h00 à 19h00 au BEST WESTERN Sévan Parc Hôtel.

Le retrait est prévu le 01 Mai 2025 de 07h00 à 08h45 au BEST WESTERN Sévan Parc Hôtel.

3. Certificats médicaux

LICENCES CERTIFICAT MÉDICAL : *Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés.*

L'épreuve du 8km est ouverte à partir de la catégorie cadet (CA en 2007/2008).

L'épreuve du 15 km est ouverte à partir de la catégorie junior (JU en 2005/2006).

*Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :*

Licences FFA et PPS

Pour toutes les épreuves ayant lieu à partir du 01/09/2024 vous ne pouvez plus utiliser comme pièce justificative que votre licence FFA ou le PPS (Parcours Prévention Santé). Ce dernier, valable 3 mois et gratuit peut être acquis à partir du [site de la FFA](#) en qq minutes.

*NB : seuls les Licences FFA et les PPS seront acceptés (plus de **CM**, plus d'UFOLEP, FSGT, FSPN, FFtri, etc ..)*

SECOURS : Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

4. Départ / Arrivée

Le départ du 8km et du 15,4 km se fait sur le parking du BEST WESTERN Sévan Parc Hôtel à 9h30.

L'arrivée du 8km et du 15,4km se fait dans le parc du BEST WESTERN Sévan Parc Hôtel.

CHRONOMÉTRAGE ET CLASSEMENTS : Il sera effectué par une puce électronique intégrée sur le dossard qui ne doit pas être plié sous peine de non-fonctionnement. Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé conformément au règlement F.F.A.

5. Le parcours

Le 15,4km sur route et chemin est ouvert à tous de junior à *masters*.

Le 8km sur route et chemin est ouvert à tous de cadets à *masters*.

6. Les ravitaillements

Il y a 3 postes de ravitaillement sur le parcours du 15,4 km, 1 poste de ravitaillement sur le 8 km et 1 à l'arrivée pour le 15,4 km et le 8km.

7. Accompagnement

Les véhicules (vélos, voitures, motos...) accompagnateurs sont strictement interdits sur le parcours pendant toute la durée de l'épreuve, sauf véhicules officiels.

8. Assurance

Responsabilité civile. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

9. Récompenses

La remise des récompenses se fait après les courses, le 1^{er} mai 2025 dans le domaine du Sévan Parc Hôtel.

Seront récompensés, les 3 premiers du scratch et le premier de chaque catégorie pour chaque épreuve.

10. Résultats

Les résultats seront disponibles sur Nikrome.fr

11. Images

Les participants autorisent l'utilisation de leur image et de leur nom à des fins promotionnelles de « La Sévanaise ».

DROIT À L'IMAGE : les participants à La Sévanaise du 1 mai 2025 autorisent expressément les organisateurs de la Sévanaise ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de votre participation aux courses de la Sévanaise sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée », conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Le coureur désireux de ne pas apparaître sur les classements des épreuves de la Sévanaise mises en ligne par [nikrome](http://nikrome.com) doit en informer l'organisation.

12. Inscriptions et remboursements

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site nikrome.com jusqu'au 1^{er} mai 2025 – 8h45.

15 km 20 €

8 km 15 €

Inscriptions possibles, la veille de la course et le jour J, soit le 30 avril et le 1^{er} mai 2025, en fonction des dossards disponibles. Le tarif des parcours, à partir du lundi 28 avril 00.00, seront pour le 15 km de 22€ et pour le 8km de 17€. Nous vous encourageons à être prévoyant et vous inscrire quelques jours avant.

Les conditions de remboursements, concernant des coureurs inscrits souhaitant pour une raison sérieuse annuler sa réservation : Nous rembourserons le tarif de l'inscription à 100% jusque 31/03, puis remboursement -2€ sur le tarif , puis 0% la veille.

Les échanges de dossards sont interdits !! Chaque inscriptions et dossard sont individuel et nominatif.

13. Annulation

ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT

En cas d'annulation générale de l'événement, l'organisation s'engage à proposer 2 options :

1° Reporter son inscription à l'édition 2026

2° demander le remboursement de 80% du montant de son inscription. Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne NIKROME, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT : *Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.*

En m'inscrivant à la course, je reconnais avoir pris connaissance du règlement et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non-respect de ce règlement.

DATE ET SIGNATURE :